Image not found or type unknown

Pension alimentaire versée par la nouvelle compagne de mon ex

Par **tengiatsac**, le **17/05/2011** à **09:05**

Bonjour,
Depuis quelques mois, je reçoit la pension alimentaire non plus par le père de mon enfant mais par sa nouvelle compagne. Dois-je accepter ? Ils ne sont ni pacsés, ni mariés. Que se passerait-il si ça se passe mal entre eux et qu'elle veut le remboursement de ce qu'elle m'a versé ?
Merci

Par **Claralea**, le **17/05/2011** à **22:40**

Vous la percevez comment, en especes, cheques ou virement ? Et pourquoi ne donne-t-elle pas cette somme à votre ex pour qu'il vous la reverse. Le problème est entre eux, pas avec vous.

Par **Albatros**, le **18/05/2011** à **00:10**

Selon le dispositif de l'article 208 du Code civil, La dette du débiteur d'aliments est une dette personelle. Il serait judicieux de demander à votre ex conjoint de verser lui même le montant de la pension alimentaire.
Si il refuse et que vous ne percevez plus cette pension alimentaire, rapprochez vous d'un huissier de justice qui est compétent pour faire executer le jugement accordant la pension alimentaire.

Par **tengiatsac**, le **19/05/2011** à **16:48**

Merci de vos informations, je vais essayer de voir avec mon ex pour que ça passe sur son compte mais mes relations avec lui sont assez complexes...ce qui m'inquiètait le plus, c'est qu'elle me paye par virement et aucun commentaire n'est associé à son paiement. S'ils se séparent elle pourrait me demander le remboursement si lui refuse...
Encore merci de votre aide

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés